

RAPPORT D'ÉTUDE n° 2 – 2019-2020

PROSPECTION DES FLUX MIGRATOIRES

Sujet d'étude n° 2 :

PROSPECTION DES FLUX MIGRATOIRES

La question migratoire fait l'actualité en Méditerranée, avec des enjeux politiques élevés. Les armées sont susceptibles d'être impliquées dans un volet de gestion de crise ou de lutte contre les trafics, comme le fait la marine dans l'opération européenne SOPHIA depuis 2015.

L'objectif de cette étude est de dresser le panorama prévisible en 2030 de la situation démographique mondiale, des flux migratoires prévisibles associés et des conséquences possibles sur les trafics et la conflictualité en mer.

Un volet particulier pour les outre-mer serait pertinent.

Depuis que l'homme est apparu sur notre planète il y a plusieurs centaines de milliers d'années, il y a toujours eu des migrations aux effets durables. Elles ont varié au cours des temps par leur ampleur et leur nature spécifique. Il est utile d'observer ce que l'histoire expose des raisons qui ont provoqué les flux migratoires et qui en constituent des sortes d'invariants fondamentaux (1). Il est également nécessaire d'examiner les évolutions actuelles qui induisent des nouvelles formes de migrations, associées à de nouvelles attitudes dans les pays d'accueil (2). On tentera ensuite d'évaluer ce que la prospective, dans les différents domaines démographiques, économiques et sécuritaires, nous permet d'anticiper pour apprécier, à l'horizon de 2030, les causes de flux nouveaux, potentiellement importants, convergeant vers l'Europe et probablement la France (3, 4). Nous étudierons enfin les zones maritimes les plus concernées par la surveillance d'une immigration incontrôlée vers le territoire français, avec au premier rang la Méditerranée et le cas spécifique des eaux territoriales du département de Mayotte (5).

Le but de cette étude est bien de s'intéresser aux flux migratoires constatés ou prévisibles, et non de porter un jugement sur les politiques d'immigration de notre pays ou de l'Union européenne. On se souviendra que le nombre d'immigrants résidant dans un pays, est d'abord lié à sa politique d'accueil.

RÉSUMÉ

1. Les migrations sont inhérentes au développement de l'humanité. Elles ont tracé de profonds sillons dans son histoire millénaire. La circulation humaine fut, de tous temps, stimulée par la nécessité de fuir des zones de climat sévère ou de subsistance précaire. La recherche de meilleures conditions de vie et de sécurité et l'attrait de l'au-delà de l'horizon ont poussé les hommes à sortir d'Afrique et à investir le continent eurasiatique vers l'Est et l'Asie, à traverser les mers du Pacifique jusqu'à l'Océanie, puis en retour vers l'Ouest et l'Atlantique pour prendre pied en Amérique.

Les différentes vagues de découvertes et de conquête ont permis à l'espèce humaine de s'installer sur toute l'étendue de la planète et de se fixer sur des territoires que les hommes mettaient en valeur et organisaient pour leur subsistance puis pour leur développement. L'appropriation de ces territoires créa l'organisation politique de la planète et suscita compétitions, conflits et guerres.

2. Aujourd'hui, la question migratoire prend une acuité nouvelle et un tour dramatique sous l'effet de deux phénomènes récents qui se sont amplifiés depuis une décennie.

Le premier est la révolution démographique que connaît depuis cinquante ans la planète : sa population a triplé depuis la Deuxième Guerre mondiale, moment unique dans la longue histoire de l'humanité. Cette révolution est principalement due à l'amélioration sensible de l'état sanitaire de l'humanité, avec l'atténuation rapide de la mortalité infantile qui a permis aux différents peuples d'enclencher une vraie transition démographique.

Le second est le vertigineux différentiel de développement humain et économique qui s'est installé, depuis la fin de la guerre froide, autour de la Méditerranée entre l'Afrique subsaharienne, dont la démographie reste forte, l'Asie de l'Ouest (Levant) qui connaît de graves crises créant de forts déplacements de populations qui fuient les conflits et guerres civiles, et l'Europe continentale qui combine une prospérité et une sécurité enviables avec un inquiétant hiver démographique qui affecte sa force de travail.

3. Ces réalités actuelles ont conduit à une nouvelle circulation humaine d'Est en Ouest et du Sud vers le Nord de la Méditerranée par différentes voies le plus souvent maritimes qui ont mis à mal les frontières de l'Union européenne et suscité un immense marché mafieux du passage tarifé des migrants vers les riches sociétés européennes.

Malgré ses efforts, l'Union européenne n'a pas su réguler ni même endiguer ces flux multiples. L'organisation Schengen et ses limites, et les politiques publiques distinctes des Etats membres riverains de la Méditerranée n'ont pas su s'accorder sur la conduite individuelle et collective à tenir face à ce flux. Il en a résulté une difficulté majeure pour les Marines de guerre des différents Etats européens concernés, placées devant le dilemme d'avoir à porter assistance à des vies de migrants en danger et aussi à leur fermer la porte de l'espace Schengen.

4. À vue humaine (2030), le différentiel de développement humain et économique entre l'Europe et ses voisinages ne devrait pas se résorber rapidement, ce d'autant plus que la situation que l'Afrique du Nord, base de départ des migrations venant d'Afrique subsaharienne, connaît une transition politique durablement difficile.

Les migrants économiques et climatiques venant d'une Afrique subsaharienne dont la transition démographique stagne resteront nombreux. Même si l'évolution positive de l'économie africaine devrait fixer sur le continent une partie croissante de ceux-ci (la

circulation humaine interne a toujours été forte en Afrique et seul 1/5^{ème}, le plus souvent le plus éduqué, prend la route de l'Europe).

Il est probable en revanche que la situation de l'Asie de l'Ouest se stabilisera dans la prochaine décennie et que pourra être envisagé le retour d'une partie des migrants sécuritaires arrivés légalement ou non sur le sol européen. Si l'attraction européenne reste forte, la lutte contre les trafics humains va aussi porter ses fruits et le retour forcé vers les bases de départ sans accès aux terres d'accueil va finir par réguler les flux. Mais le flux migratoire transméditerranéen restera fort.

5. Le rôle dévolu aux Marines de guerre va devoir évoluer et concernera progressivement l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée et, pour la France en priorité la Méditerranée occidentale. Une force conjointe de patrouille des bâtiments garde-côtes des pays de l'espace 5+5 est à établir dès que les conditions politiques le permettront pour créer une solidarité et un partage des tâches d'assistance, de soutien et de reconduite vers les structures politiques d'accueil des pays de départ.

Une coordination maritime au plus près de la zone est à établir de part et d'autre de la Méditerranée occidentale (MEDOC), en Sicile et en Alboran, pour conduire cette mission qui va se pérenniser. On pourra pour cela réutiliser en MEDOC le modèle de l'EUROMARFOR (mal comprise au Maghreb) et le dupliquer en Méditerranée centrale pour permettre aux forces italiennes et grecques de contrôler cet autre espace de migrations maritimes.

6. Les questions géostratégiques et militaires liées à l'appropriation des gisements de gaz en Méditerranée orientale, de sûreté du canal de Suez ou de conflits sur la bande côtière libyenne devront rester du ressort des forces de combat et des organisations militaires de l'UE et de l'OTAN.

1. Les flux migratoires dans l'histoire

Pour expliquer les raisons profondes des migrations, il est important de prêter attention à une observation de l'histoire. Les migrations ont toujours été motivées par la recherche pour l'homme d'une vie meilleure, en termes de sécurité, de conditions climatiques, d'amélioration alimentaire. Les quatre facteurs qui ont poussé les hommes à se déplacer dès la préhistoire, cités par Hervé Le Bras, sont « la croissance démographique, les changements climatiques, ces deux phénomènes étant partagés par toutes les espèces vivantes, et, de façon plus spécifique à l'homme, l'esprit d'aventure et la mobilité des classes supérieures, y compris les guerriers. » Lié à cet esprit d'aventure on peut citer le tropisme côtier qui a toujours incité l'homme à se rapprocher des côtes pour commercer et caboter.

Nous nous souvenons que, dans la préhistoire, entre 18 000 ans et 6 000 ans avant notre ère, les évolutions climatiques à la fin de l'ère glaciaire ont fait monter le niveau de la mer de 120 mètres. Les effets les plus marquants de cette élévation de la mer ont eu lieu dans le sud-est asiatique (Sundeland¹), vaste et riche péninsule relativement très peuplée. Les mouvements de populations échappant à une montée parfois brutale du niveau de la mer (plusieurs mètres par siècle) ont été significatifs. Les vagues migratoires austronésiennes se sont dirigées à la fois vers le continent asiatique, proche et déjà peuplé, mais surtout vers l'océan Pacifique, immense, à la découverte de toutes les îles de l'Océanie, encore vierges de toute implantation humaine. Cette épopée maritime inédite s'est opérée de façon progressive ; elle a marqué l'achèvement de la découverte de la planète par l'homme, sur près de quarante pour cent de sa surface.

Le XVI^e siècle a connu l'une des premières mondialisations, qui a conduit les Européens à investir, de façon d'ailleurs inégale suivant les pays colonisateurs, l'ensemble des terres déjà habitées de la planète. Les persécutions religieuses ont également, à cette époque, entraîné des transferts de populations, modestes en quantité, mais préludes à des mouvements très importants dans l'histoire plus récente.

Les périodes de crise économique et les guerres ont, dans l'histoire moderne, fortement conditionné des mouvements rapides de population. Le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle ont connu des déplacements importants par vagues entières. Elles ont concerné des terres nouvellement découvertes par les Européens, portant l'espoir d'un monde meilleur. Près de 60 millions d'Européens ont ainsi quitté leur continent pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, dont 43 millions vers les États-Unis, flux massifs qui ont été intégrés sur place avec une certaine réussite. Ces grandes migrations ont été motivées par des raisons démographiques et économiques. Il ne s'agissait pas d'une immigration sauvage ou irrationnelle.

La proximité géographique a pu caractériser une partie des déplacements humains observés. La proximité d'un pays d'accueil comme la France peut expliquer par exemple la situation des immigrations intra-européennes constatées lors du recensement de 1891, à l'aube du XX^e siècle : 1 100 000 étrangers vivaient en France, dont 94 % provenaient de pays immédiatement voisins (Belgique, Italie, Espagne), alors que 300 étrangers seulement étaient originaires de l'Afrique.

La France a ensuite souvent favorisé et organisé l'immigration, notamment après 1918 (Italiens et Polonais pour reconstruire, mais aussi Belges pour reprendre des terres... sans compter ceux de nos soldats des colonies qui sont restés en métropole), et après 1945 pour

¹ Partie sud du continent asiatique qui couvrait notamment toute l'actuelle Indonésie. La montée des eaux a fait apparaître les îles de la Sonde, d'où son nom.

occuper des emplois d'ouvriers (Pologne, Afrique du Nord...). Il y a eu aussi de nombreux réfugiés fuyant les persécutions diverses (Arméniens, Libanais et autres Syriens... mais encore Espagnols...).

En Europe, plusieurs dizaines de millions de personnes, dont 16 millions d'Allemands, ont été déplacées à l'issue de la Deuxième Guerre Mondiale.

2. Les migrations actuelles

On doit noter que, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la population de la planète a triplé même si le phénomène naturel ou encouragé par des politiques publiques de transition démographique s'est manifesté partout. C'est la principale source qui alimente les migrations actuelles. Elle est d'origine africaine.

En 1970, les populations d'Europe et d'Afrique étaient comparables avec plus de 350 millions d'habitants. La transition démographique européenne est achevée depuis près d'un demi-siècle, mais celle de l'Afrique commence seulement. Sous l'effet des grands progrès de santé publique et notamment de la baisse de la mortalité infantile, la population africaine subsaharienne se développe rapidement, même si la transition démographique de l'Afrique du Nord blanche est avancée.

Les migrations sont apparues après la vague de décolonisation des années 1960 et surtout après la nouvelle vague de mondialisation qui succéda à la fin de la guerre froide au début des années 1990. Ces deux phénomènes liés ont été largement favorisés par une grande liberté de circulation des biens et des personnes, générant une amplification considérable des échanges humains et commerciaux. Les progrès technologiques en matière de mobilité, de communication et d'information ont facilité les déplacements des personnes et de leurs familles, mais ont également nourri leur corollaire criminel c'est-à-dire le trafic illicite d'êtres humains.

Des phénomènes amplificateurs plus récents sont apparus, les plus importants étant la pauvreté endémique et le mal développement humain et économique, et encore plus récemment les préoccupations de sécurité des populations affectées par de multiples tensions et de nombreux conflits.

Pour ce qui concerne l'immigration régulière, on observe que les flux liés au tourisme, à l'augmentation constante de la mobilité des étudiants ainsi qu'à l'emploi qualifié sont les préludes à des migrations de personnes instruites. Les classes moyennes constituent aujourd'hui la plus grande partie des flux migratoires régularisés en France, complétée par les rapprochements familiaux et la mobilité étudiante. Le rapport annuel au Parlement de la Direction générale des étrangers en France (DGEF), indique qu'en 2017, 220 000 étrangers sont entrés légalement en France (la moitié ayant un diplôme de baccalauréat ou plus) et 80 000 en sont repartis, 180 000 Français de naissance ont quitté leur pays et 100 000 expatriés français sont rentrés en métropole. Le bilan des flux réguliers entrants en France, pour l'année 2017, est donc de 60 000 personnes.

Les « réfugiés » constituent une catégorie particulière de migrants et sont de plus en plus nombreux depuis une dizaine d'années, notamment en provenance du Proche-Orient. Leur déplacement est aujourd'hui bloqué dans des centres provisoires dans leur pays d'origine (Syrie) ou dans des pays tiers (Turquie, Libye, Tchad...).

Parmi ces réfugiés, on peut s'interroger sur la proportion de classes moyennes. Les villages ou les tribus, notamment en Afrique, prêtent de l'argent aux candidats à l'immigration pour leur permettre de réussir leur projet. La contrepartie demandée est de rembourser ce prêt par des retours d'argent au pays. Ce phénomène, qui pourrait être interprété comme de la

corruption dans les standards occidentaux, relève en fait d'un autre système sociologique, que le puritanisme occidental affiché et individualiste a du mal à comprendre dans le contexte de la mondialisation. Pour les communautés concernées, il s'agit en fait d'un investissement solidaire et productif dans une force de travail. Il se traduit par un pourcentage de 78% d'hommes parmi les migrants illégaux recensés par FRONTEX, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.

La Police aux frontières (PAF) scrute avec attention l'évolution des flux migratoires illégaux vers la France. Cette direction du ministère de l'Intérieur réalise, entre autres missions, le contrôle aux frontières, la lutte contre l'immigration irrégulière, l'éloignement des étrangers en situation irrégulière, et la coopération au sein de l'Union européenne (UE) avec FRONTEX.

Le bilan des flux migratoires illégaux par voie de mer constatés par FRONTEX, de l'Afrique vers l'Europe a été en 2018 de 55 000 personnes via la Méditerranée occidentale, de 23 000 personnes via la Méditerranée centrale, et de 34 000 personnes via la Méditerranée orientale (principalement la Grèce). Depuis 2019, le flux s'est redirigé en partie à l'Ouest via l'océan Atlantique et les îles Canaries. Une quatrième voie principale de migration vers l'Europe existe par la terre, depuis la Turquie, appelée « la route des Balkans ». Depuis la Turquie un flux de 50 000 migrants a été observé en 2018, sachant qu'il y a en Turquie 3 600 000 étrangers, principalement des déplacés syriens. Ces chiffres, issus du document « *Risk Analysis for 2019* » publié par FRONTEX, sont des flux annuels constatés et ne sont pas directement corrélés avec le nombre de migrants présents à un moment donné dans les différents pays de l'Union européenne.

En 2018, le nombre de migrants convergeant vers la France en provenance d'Italie est de 37 478, et de 14 853 en provenance d'Espagne.

Les migrations actuelles ont de fait trois origines principales, une surpression démographique du Sud vers le Nord, d'Afrique vers l'Europe, un profond déséquilibre de part et d'autre de la Méditerranée en matière de développement humain et économique, une pression d'Est en Ouest liée à la fuite de zones de tension ou de guerre de populations cherchant à se protéger.

3. Comment la France peut-elle agir ?

Dans sa globalité, la problématique de l'immigration vers la France n'est pas distincte de l'immigration vers l'Europe en général, décrite pour ce qui concerne l'Afrique par Stephen Smith dans son livre « La ruée vers l'Europe ».

Au ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, un ambassadeur a été chargé des migrations, sous une double tutelle ministérielle EAE/Intérieur. Un plan d'action « immigration-asile » a été mis en place le 12 juillet 2017. La demande d'asile en France est en croissance : 120 000 demandes en 2018.

La politique migratoire de notre pays répond à trois orientations :

- pour préserver le droit d'asile, il faut diminuer l'immigration irrégulière ;
- la migration régulière résulte des règles du droit ; 89 000 titres de séjour ont été attribués en 2018 pour raisons familiales (soit 35 % du total des titres accordés) ;
- il faut être vigilant sur l'hébergement et les ressources accordées, de façon à contrôler les motifs humanitaires et éviter les abus.

Il est nécessaire de contrôler la politique d'accueil au regard de l'attractivité de notre pays. Ainsi un flux de plus de 80 000 étudiants étrangers est accueilli chaque année pour suivre des études en France. Mais il faut éviter toute tendance naturelle au détournement des

autorisations de séjour délivrées pour études. Le taux actuel de prolongation de séjour après études reste en effet élevé : les intéressés ont la possibilité d'acquérir un « passeport-talent », carte de séjour pluriannuelle prévue par le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA). L'agence Campus France est chargée de veiller à tous les critères d'acceptabilité des étudiants étrangers avant leur arrivée pour études en France.

Les demandes d'asile sont en augmentation. Il existe des mouvements secondaires d'asile dans l'Union européenne (règlement de Dublin) depuis l'Italie ou l'Allemagne. Pour les originaires de pays africains francophones, le droit d'asile est parfois détourné. Il existe des missions de contrôle dans les « *hot spots* » de l'Office Français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) pour déterminer les critères permettant de conduire à une acceptabilité du permis d'asile.

Dans la lutte contre l'immigration irrégulière, le nombre de ressortissants étrangers en situation irrégulière en France n'est pas précisément connu. Plus de 300 000 étrangers sont bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat (AME). 32 000 demandes d'éloignement ont été prononcées par l'Etat (pour partie pour un retour au pays d'origine, pour partie vers d'autres pays). Les déboutés du droit d'asile sont encore, pour 68 % d'entre eux, stationnés sur le territoire français, devenant ainsi des étrangers en situation irrégulière. Il a été décidé la régularisation de 30 000 personnes environ chaque année. Il existe également des flux sortants par l'éloignement (faible partie des déboutés), les départs spontanés et les départs non constatés formellement aux frontières terrestres.

L'ambassadeur chargé des migrations estime que l'on peut prévenir l'immigration irrégulière, par :

- l'étude du profilage par l'Organisation internationale pour l'immigration (OIM) pour distinguer notamment les migrants cherchant un emploi formel dans leur pays d'origine ;
- l'observation de l'apport économique des diasporas, qui sert plus aux familles concernées qu'au développement réel des pays d'origine ;
- la vigilance du profil migratoire dans l'examen des demandes de visa ;
- l'examen scrupuleux des états-civils, notoirement peu fiables dans certains pays, qui facilitent les fraudes ;
- la lutte contre les trafics criminalisés de migrants et contre leurs protecteurs.

L'autre action importante est, pour l'aval et le retour de l'immigré dans son pays, de trouver des accords avec les pays d'origine, par un dialogue à tous les niveaux, en utilisant les synergies au niveau bilatéral et européen.

Le « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) », appelé Pacte de Marrakech, a été établi par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2016. Des règles communes y sont définies avec des objectifs, juridiquement non contraignants, fondés sur 23 critères, sous l'autorité des Etats. Il est important de respecter la distinction entre migrants et réfugiés pour éviter des amalgames et des approximations. Ce Pacte, encore imparfait, apporte quelques bonnes pratiques multilatérales.

4. Comment anticiper les facteurs déterminants des migrations à l'horizon 2030 ?

Un accroissement démographique spectaculaire sera probablement la cause plus marquante, en tout cas la plus prévisible, des migrations futures vers l'Europe. L'explication tient au taux de fécondité observé sur le continent africain et à l'accroissement naturel des populations liées à l'amélioration des conditions sanitaires.

Le rapport 2017 des Nations-Unies (DESA) et ceux d'autres instituts de statistiques comme Statista, relatifs à l'évolution de la population mondiale indiquent qu'elle passera de 7,6 milliards de personnes en 2017 à 8,5 milliards en 2030. La moitié de cette progression démographique se produira en Afrique, soit un accroissement de quelques 450 millions de personnes, équivalant à l'actuelle population de l'Europe. L'Afrique du Nord et l'Afrique orientale seront très certainement les régions de passage les plus concernées par une émigration africaine, directe ou indirecte, vers l'Europe. Ce sont donc la Méditerranée, la mer Rouge, le golfe d'Aden et l'océan Indien qui seront les voies maritimes de l'exil pour la majorité de ces populations migrantes.

Les difficultés économiques aggraveront notamment la situation du continent africain, dans des proportions encore difficiles à prévoir. Les raisons démographiques et économiques se rejoignent en effet dans le besoin vital du partage des terres, comme l'explique le professeur Roland Pourtier dans son intervention « De la terre et des hommes. Démographie, violence et résilience dans un monde fini ».

Les progrès de la recherche dans le domaine agroalimentaire et l'amélioration des moyens de distribution des denrées alimentaires pourraient tempérer ce qui est une cause majeure d'évasion de migrants vers un monde meilleur. Le développement économique des pays africains et le co-développement avec les pays du Nord sont souvent présentés comme les principales clés de ce progrès.

Le rapport de la session « Enjeux et stratégies maritimes » de l'IHEDN en 2017 recommande ainsi « la mise en place des politiques d'aides au développement ciblées vers les pays de départ, en conditionnant les aides européennes au développement à des actions et des comportements plus vertueux des Etats bénéficiaires. » De telles politiques ont été mises en place depuis des dizaines d'années, mais sans résultats significatifs à ce jour. Néanmoins quelques pays d'Afrique ont des taux de croissance qui montrent un début de décollage économique.

Les facteurs environnementaux sont probablement plus difficiles à apprécier avec précision. On ne peut cependant pas ignorer la montée régulière du niveau des océans, qui concerne notamment des îles basses et atolls de l'océan Indien et du Pacifique, comme par exemple les Tuvalu ou les Tuamotu. Si cette élévation atteignait 0,5 mètre à la fin du siècle, 72 millions de riverains seraient conduits à se déplacer. Si cette élévation atteignait 2 mètres, 187 millions de personnes seraient concernées. Le professeur Yannick Lageat de l'Université de Bretagne Occidentale a publié ces chiffres dans son ouvrage sur « Les variations du niveau des mers ». Il pose la question du comportement des populations concernées par cette élévation, et celle des grandes puissances riveraines pour apporter un soutien et une solution à cette évolution. Cela étant, les populations indigènes du Pacifique ont déjà connu dans leur longue histoire de tels phénomènes, qui sont à l'origine même de leur prise de possession du Pacifique ; elles ont toujours été très mobiles et se sont réparties sur les autres îles d'autant plus facilement qu'elles ont toutes la même origine austronésienne.

Les raisons sécuritaires sont plus difficiles à anticiper, alors même que l'apparition de conflits déclenche très rapidement des mouvements importants de populations, comme l'indique la situation actuelle au Proche-Orient. Pour analyser les différentes zones de migrations probables, on peut se référer aux observations présentées dans le rapport de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère des Armées (DGRIS) de juillet 2016, intitulé « L'Union européenne face aux migrations à l'horizon 2030 » :

- « Il faut s'attendre à une immigration en provenance de l'Orient plus ou moins proche dans l'UE au cours des quinze prochaines années, car l'évolution démographique de ces pays s'y prête... Quelles que soient les évolutions de la situation en Syrie et en Irak, les flux de réfugiés issus de ces deux pays ne devraient pas se tarir à moyen terme. Une attention particulière doit être portée également aux politiques migratoires des pays qui accueillent aujourd'hui de larges proportions de migrants et réfugiés (Iran, Pakistan, pays du Golfe)². Des changements dans les politiques de ces pays provoqueraient en retour une pression migratoire forte sur l'Union européenne. »
- « Le principal foyer actuel de tensions en Afrique du Nord est constitué par la Libye, dont le territoire abrite la principale route africaine (Méditerranée centrale) des candidats à l'immigration vers l'Europe. Avec, à sa tête, deux exécutifs en opposition, le pays s'enfonce dans une guerre civile qui en interdit l'administration, ce dont profitent de nombreux groupes armés dont l'Etat Islamique qui semble déterminé à s'installer de manière significative et durable en Afrique du Nord. Cette situation sécuritaire dégradée permet aux trafiquants d'êtres humains d'organiser des filières très lucratives provenant d'Afrique de l'Ouest et de l'Est en direction de l'UE. La Libye est ainsi le principal pays de transit des migrants d'Afrique subsaharienne. »
- « La démographie des pays d'Afrique du Nord reste dynamique et se caractérise même par un rebond de la fécondité en Algérie. Même dans une hypothèse de baisse de la fécondité, la croissance démographique pourrait être de presque 20 % à l'horizon 2025. Le Maroc, pays d'immigration, connaît une situation de relative stabilité. »³
- « L'Afrique subsaharienne constituera le plus important réservoir de migrants à destination de l'Union européenne d'ici 2030. Caractérisés par une croissance démographique très rapide, certains des pays de cette région connaissent également une croissance économique réelle qui pourrait marquer l'émergence d'une classe moyenne nombreuse, dont une partie pourrait être candidate à l'émigration vers l'Union européenne. Mais ce sont essentiellement les crises économiques et politiques qui devraient constituer le principal moteur des migrations en Afrique subsaharienne. La conjonction de la croissance démographique, du manque de diversification économique, des fragilités environnementales et de la faiblesse de la gouvernance pourrait entraîner des mouvements migratoires de grande ampleur. »

Cette appréciation instantanée, aussi précise soit-elle, ne permet pas de présumer du développement des facteurs de risques. En effet l'instabilité politique de certains Etats, qui peut amplifier des clivages ethniques, favorise l'émigration de ses habitants. C'est notamment le cas en Erythrée et en Somalie. La logique des communautarismes a toujours alimenté les migrations au cours des âges.

Il existe également des incertitudes sur l'Algérie, dont les liens avec la France sont denses et où des groupes antagonistes peuvent entraver l'apaisement de la situation sociale. Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont des histoires qui leur sont propres, et pourtant leur relation à la France est déterminante pour l'avenir des flux migratoires en Méditerranée occidentale.

² On pourrait y ajouter la Turquie.

³La population des trois pays du Maghreb central pourrait atteindre 110 millions d'habitants à l'horizon de l'étude (Notons au passage qu'à cette date celle des trois pays latins qui leur font face atteindra 180 millions d'habitants).

5. Quelles sont les conséquences pour la Marine nationale ?

L'action de la Marine nationale se situe au large, en amont des constatations qui viennent d'être faites. La Marine est directement concernée par les migrations illégales par voie de mer. Elle est le principal outil régalien de contrôle de la politique migratoire en mer, en liaison avec les politiques européennes dans ce domaine. Le cadre juridique et administratif de l'action de la Marine est fondé sur la Convention des Nations-Unies relative à la criminalité organisée, signée à Palerme en 2000, qui stipule que ~~seul~~ le trafic de migrants est condamnable.

Dans sa mission permanente de sauvetage de la vie humaine en mer (Convention SOLAS), la Marine ne regarde pas le statut des populations en détresse. Les personnes secourues ou sauvées au cours de leur périlleuse traversée entre l'Afrique et l'Europe sont toutes considérées comme des naufragés. Les migrants en mer ont donc un statut de réfugié, et la sauvegarde de la vie humaine est la seule préoccupation de la Marine. La convention de Hambourg de 1979 impose en effet le sauvetage des personnes en détresse. Les bâtiments de la Marine n'ont donc aucune mission d'identification pour déterminer ou présumer de leur statut précis de réfugiés, c'est-à-dire demandeurs d'asile ou immigrés économiques.

Tout navire de guerre peut donc être contacté par une autorité régionale de contrôle maritime (MRCC) pour venir en aide à des naufragés. C'est elle qui fixe le lieu de débarquement de ces migrants. Un axe de travail pourrait être d'exiger un port de débarquement proche de la zone de mission de l'unité.

Où intervient aujourd'hui l'État français en mer ? La contribution de la Marine Nationale est de deux mois par an pour l'opération SOPHIA, actuellement en attente. Sous l'égide de FRONTTEX, la France et l'Espagne ont coopéré en 2019 dans le cadre de l'opération INDALO en Méditerranée occidentale (MEDOC).

Cependant, on peut se demander si le rôle de la Marine peut se limiter en pratique à la sauvegarde de la vie humaine en mer ? Si oui, peut-on vraiment affirmer qu'elle est (sera) un élément clé du dispositif de contrôle de l'immigration par voie de mer ? Combien de « passeurs » ont-ils été pris par SOPHIA, combien de réseaux a-t-elle démantelés ?

Dans l'espace maritime européen

S'agissant d'anticiper les zones prioritaires d'action de la Marine Nationale à l'horizon 2030, on peut estimer que tant que les États de la périphérie ne gagneront pas en stabilité, la Méditerranée restera très probablement l'espace privilégié de surveillance de l'immigration clandestine et d'action de sauvetage des personnes en mer. À court terme, même si la situation peut évoluer d'un jour à l'autre, une légère diminution est observée sur les trois voies maritimes qui traversent la Méditerranée, mais simultanément on constate une recrudescence des flux terrestres via la Turquie où les migrants arrivent par avion pour emprunter ensuite la « route des Balkans ». L'afflux probable et sans doute important d'immigrés africains passera par les trois routes maritimes de la Méditerranée telles qu'on les observe aujourd'hui.

Près de la métropole, la Manche est une zone de coopération avec les Britanniques, zone qui ne devrait pas connaître de bouleversement par rapport à la situation actuelle. La Marine opère un contrôle des petites embarcations vers l'Angleterre dans une mission de sauvegarde de la vie humaine, sous réserve que des accords bilatéraux puissent être trouvés à moyen terme avec le Royaume Uni après le Brexit.

Le rôle dévolu aux Marines de guerre européennes va donc devoir évoluer et concerner progressivement l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée, pour la France en priorité en Méditerranée occidentale. Une force conjointe de bâtiments garde-côtes des pays de l'espace

« 5+5 » est à établir dès que les conditions politiques le permettront, pour créer une solidarité et un partage des tâches d'assistance, de soutien et de reconduite vers les structures politiques d'accueil des pays de départ.

Une coordination maritime au plus près de la zone est à établir de part et d'autre de la Méditerranée occidentale (MEDOC), en Sicile et en Alboran, pour conduire cette mission qui va se pérenniser. On pourra pour cela réutiliser en MEDOC le modèle de l'EUROMARFOR (mal vécue au Maghreb) et le dupliquer en Méditerranée centrale pour permettre aux forces italiennes et grecques de contrôler cet autre espace.

Les questions géostratégiques et militaires de la concurrence gazière autour de Chypre en Méditerranée orientale, de sûreté du canal de Suez ou de conflits sur la bande côtière libyenne devront rester du ressort des forces de combat et des organisations militaires de l'UE et de l'OTAN.

Outre-mer

En océan Indien, il a été constaté en 2018 quatre vagues d'arrivées importantes de migrants Sri Lankais à La Réunion. Mais c'est principalement à Mayotte que le problème migratoire est crucial. Ce département français attire, depuis les Comores voisines, un flux considérable de migrants venus à bord d'embarcations légères appelées « kwassa kwassa », certains de ces migrants étant désormais originaires d'Afrique continentale. La distance d'Anjouan à Mayotte est inférieure à 35 milles.

À Mayotte résident 260 000 habitants, dont 45 % d'étrangers. On dénombre l'arrivée de 22 à 27 000 immigrants par an. Le « kwassa kwassa » est privilégié par ces migrants pour un coût de traversée de 60 €. Malgré les reconduites dans leur île de départ, il y a au moins 62 % de récidivistes. L'activité de la Marine nationale sur place est dédiée pour 90% du temps à l'action de l'État en mer, et concerne essentiellement la surveillance de l'immigration illicite.

Cette situation a toutes chances de perdurer car les reconduites dans leur pays d'origine de nombreux résidents illégaux permettent à peine de contenir le flux d'entrée. Il est probable que les moyens de la Marine devront être renforcés dans cette zone, quelle que soit la politique nationale mise en place face à ce problème migratoire récurrent et de grande ampleur.

Les migrations dans la zone des Antilles et des Caraïbes sont très directement orientées vers les Etats-Unis, comme l'indique l'article de la géographe Frédérique Loew-Turbout dans la revue « La géographie, Terre des Hommes » (automne 2019) : « les grandes tendances migratoires dans la zone s'illustrent par la permanence de flux à destination des Etats-Unis, cela malgré une politique migratoire contraignante... Entre îles, les mouvements migratoires sont nombreux, intenses mais moindres en volume. » Mais ces mouvements concernent également les départements français, donc la Marine qui déploie de surcroît dans cette zone une action de lutte contre les narcotrafics.

En Guyane, les migrants viennent du Surinam et du Brésil voisins. Il n'y a pas de migrations à proprement parler par voie de mer, mais plutôt par des itinéraires terrestres et fluviaux.

Dans l'océan Pacifique, il existe des mouvements de populations vers les collectivités outre-mer constituées principalement par des Chinois, selon une pratique ancienne. La situation n'est pas comparable à celle des autres théâtres maritimes mais mérite probablement une grande vigilance, dans le contexte du développement d'une économie liée à l'exploitation des fonds marins et de l'aquaculture, mais aussi du développement de l'axe chinois de pénétration économique dans le Pacifique Sud.

En guise de conclusion

Dans son rapport de juillet 2016 sur les enjeux politiques et la démographie, la DGRIS souligne un certain nombre de points liés à une approche prospective :

- les pressions migratoires vers l'Europe vont très probablement s'accroître d'ici 2030 compte tenu des évolutions démographiques, et de l'insécurité économique et géopolitique des régions avoisinantes ;
- la pression migratoire sera très majoritairement africaine compte tenu de la forte croissance démographique attendue dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ;
- les diasporas expliquent une grande partie de la direction des flux migratoires et devraient continuer à exercer une force d'attraction évidente ;
- l'Europe restera un continent attractif compte tenu du différentiel de niveau de vie avec les pays sources de migrations.

La politique migratoire de l'Union européenne se trouve aujourd'hui confrontée à un paradoxe : d'un côté, le maintien d'une croissance économique lié directement à celui d'une population active suffisante au sein d'une population vieillissante incite à ouvrir les frontières ; de l'autre, l'intégration des populations immigrées devient de plus en plus difficile socialement et pose un problème politique d'ensemble.

Dans l'environnement direct de la France, il faut prêter attention à trois espaces majeurs de 100 millions d'habitants : la Turquie, l'Égypte et le Maghreb central. Leurs perspectives politiques et économiques, quoique différenciées, auront des impacts majeurs sur la pression migratoire vis-à-vis de l'Europe.

« L'intrication entre les problématiques migratoires et sécuritaires n'a aucune raison de s'atténuer. Les situations qui conduisent à la migration illégale ont de nombreux points communs avec celles qui mènent au radicalisme politique ou religieux, et aujourd'hui, principalement, au terrorisme islamiste. »

Dans ce même rapport, la DGRIS évoque quelques scénarios de ruptures possibles, qui auraient une incidence sur les missions des armées : « La sécurisation des frontières de l'Europe et la gestion de camps de transit, l'afflux massif et brutal de migrants venus des pays du Golfe, l'effondrement de l'Algérie, de la Turquie ou du Sénégal qui entraîneraient une déstabilisation de leurs régions respectives, enfin le rétablissement des frontières par des blocs de pays au sein de l'UE-27. »

En observant les tendances aux approches de la France métropolitaine, et celles des territoires d'outre-mer, il apparaît que la mer Méditerranée, la mer Rouge, le golfe d'Aden et l'océan Indien sont les zones maritimes les plus concernées par des flux migratoires prévisibles à moyen terme, même si les évolutions dans l'océan Pacifique doivent être aussi surveillées.

Ce sont principalement ces voies maritimes naturelles d'exil, voire d'exode, de l'Afrique subsaharienne vers l'eldorado européen qui sont à surveiller par la France.

La Marine nationale aura un rôle important à jouer dans ces espaces proches, car elle doit pouvoir intervenir au large près des ports et des côtes d'embarquement. Avec les forces maritimes de l'Espagne et de l'Italie, elle est en première ligne de l'Europe et cette réalité lui confère potentiellement un rôle central dans le contrôle de la politique migratoire au Sud de l'Europe.

Encore faudra-t-il que le gouvernement fixe clairement les objectifs et les missions qui lui seront confiées, entre la lutte contre le trafic de migrants (Convention de Palerme) et le devoir de sauvetage des naufragés en mer (Convention SOLAS).

Bibliographie

- Le choc démographique – Bruno Tertrais – Editions Odile Jacob (février 2020)
- Risk analysis for 2019 - Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes FRONTEX https://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_analysis/Risk_analysis/Risk_analysis_for_2019.pdf
- Revue « La géographie, Terre des hommes », Société de géographie, automne 2019.
- Atlas de la population mondiale – Gilles Pison- Editions Autrement- février 2019
- De la terre et des hommes. Démographie, violence et résilience dans un monde fini - Roland Pourtier (Tropiques, développement, civilisation et mondialisation – Editions L'Harmattan - 2018)
- Les migrations et la mer – Alain Miossec -Conférence devant des professeurs d'Histoire et de Géographie de l'Académie de Rennes (site de l'association des Professeurs d'Histoire et de Géographie de l'Académie de Rennes - AHPG)
- Milieux, ressources, populations : les défis du Sahel - Roland Pourtier (Académie des Sciences d'Outre-mer) 2018
- Atlas des migrations : un équilibre mondial à inventer - Catherine Wihtol de Wenden (Editions Autrement) mai 2018
- Les variations du niveau des mers – Yannick Lageat (Presses universitaires de Bordeaux)
- La ruée vers l'Europe – Stephen Smith – Bernard Grasset - Février 2018
- Rapport au Parlement de la Direction Générale des Etrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur, sur les données de l'année 2017
- International Migration Report 2017 (Department of Economic and Social Affairs- United Nations)
- Rapport FMES (27ème session Méditerranée des Hautes Etudes Stratégiques 2016-2017) « Les phénomènes migratoires dans l'espace Euro- Méditerranée. Chance ou menace ? »
- Archéologie des migrations – Dominique Garcia et Hervé Le Bras – Editions La Découverte – Juillet 2017
- Définir les réfugiés – Michel Agier et Anne-Virginie Madeira – La vie des Idées (PUF) – Mars 2017
- Rapport n° 2 Juillet 2016 de la DGRIS : « L'union européenne face aux migrations à l'horizon 2030 » en coopération avec Futuribles et l'IRIS
- Rapport du comité de la 1^{ère} session nationale IHEDN « Enjeux et stratégies maritimes » 2016, relatif aux « Flux maritimes illégaux et leurs conséquences ».
- L'âge de migrations – Hervé Le Bras – Editions Autrement - Décembre 2016
- Les nouvelles migrations – Catherine Wihtol de Wenden - Janvier 2013
